

Notre position sur l'armement de la police municipale

Pour nous, la police municipale est une police de proximité et a plutôt un rôle de gardien de la paix en usant si besoin de la procédure de rappel à l'ordre. L'armement des policiers municipaux décidé par la majorité nous fait craindre qu'il y ait une confusion dans les rôles entre la police municipale et la police nationale. En effet, l'armement est l'apanage de la gendarmerie, de l'armée ou de la police nationale dans ses missions de maintien de l'ordre.

Le port d'une arme affiche fermeté et force face à une menace à la sécurité publique des biens et des personnes. Cette menace, c'est forcément «l'autre» qui en est porteur. L'arme n'apporte pas le respect, mais la crainte, la peur, mais aussi le défi, la confrontation, le danger c'est à dire, tout le contraire de l'objectif visé : on ne fait pas de la pédagogie avec une arme à la ceinture car l'arme ne crée pas la proximité mais creuse la distance.

Nous sommes contre ce port d'arme qui va à l'encontre de la prévention affichée.

Février 2023